



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 251-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.391

Déposée le : 28.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)
Gerber (Reconvilier, PEV)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Modification de la stratégie de l'eau

Le Conseil-exécutif est chargé de réviser la stratégie de l'eau du canton de Berne et de la compléter au regard des éléments ci-après afin :

1. de déterminer le besoin en eau de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme (enneigement) et des ménages ;
2. d'élaborer des scénarios différenciés pour chaque région quant à l'approvisionnement en eau durant les périodes de sécheresse ;
3. d'évaluer l'installation de cuves de rétention pour garantir la couverture des besoins en eau ;
4. de recourir, tant que faire se peut, aux cuves de rétention pour atténuer les dangers naturels ;
5. d'utiliser, dans l'idéal, les infrastructures pour produire de l'électricité.

Développement :

L'été 2022, suivi d'un hiver peu enneigé, illustre de manière exemplaire les défis qui peuvent se présenter à l'avenir. Les spécialistes n'annoncent pas de modification majeure du volume des précipitations annuelles, mais il faut s'attendre à un changement saisonnier de celui-ci. C'est-à-dire qu'il risque de pleuvoir davantage en hiver et moins en été, avec à la clé une hausse des épisodes de sécheresse estivale. Ces dernières seront aggravées par la diminution de l'écoulement provenant de la fonte des neiges et de la glace. C'est ainsi qu'en été les besoins en eau augmentent alors que les ressources hydriques diminuent, ce qui va engendrer à l'avenir des goulots d'étranglement et des pénuries toujours plus fréquents. Afin de maîtriser de telles situations, il devient pertinent de pouvoir stocker de grandes quantités d'eau de pluie qui pourront

ensuite être renvoyées dans les réseaux au besoin. En outre, retenir l'eau peut permettre de limiter voire de prévenir les inondations, sachant que les crues vont s'accroître en raison du réchauffement climatique. En installant une cuve de rétention à Harzibode dans la région du Hohgant, par exemple, il serait possible de stocker l'eau de pluie pendant les orages et de l'utiliser pendant les périodes de sécheresse en fonction du niveau d'eau. Dans l'idéal, l'eau captée pourrait même servir à la production d'électricité.

Pour que de telles mesures puissent être planifiées de manière pertinente, il convient d'élaborer les bases relatives aux besoins en eau. Les conditions hydrologiques et les données sur les besoins hydriques permettront ainsi de planifier et de mettre en œuvre les mesures correspondantes de gestion de l'eau.

En ce qui concerne les scénarios par région, les systèmes et les calendriers d'irrigation, les besoins en eau pour les différentes espèces végétales ainsi que les alternatives possibles devront également être prises en compte.

L'élaboration des bases requises et la mise en œuvre des résultats revêtent un aspect existentiel pour notre population. Il est primordial de prendre au sérieux les répercussions du changement climatique et de mettre à disposition les ressources nécessaires.

Destinataire
– Grand Conseil